



Ville d'ANZIN



Édito



Anzin s'est engagée depuis de nombreuses années dans le label Villes et villages fleuris et s'est vue récompenser d'une 2^e fleur en 2012, confortée en 2018 avec les félicitations du jury.

Notre action dans le domaine continue d'évoluer pour s'adapter aux attentes de la population, et rejoint les enjeux mis en avant par le label, à savoir qualité de l'accueil, respect de l'environnement et lien social.

Dans une ville profondément marquée par son passé industriel, **la qualité de notre cadre de vie** est un enjeu crucial.

En matière d'espaces verts, nous nous attachons à mettre en valeur un patrimoine important (près de 55 ha d'espaces verts, soit près de 40 m² par habitant) et très diversifié : parcs et jardins,

voies vertes, zones d'activités, terrains sportifs, ou nos nombreux sites inscrits au patrimoine de l'Unesco, dont notre terroir.

Nos actions s'inscrivent dans une volonté de **respect de l'environnement et de développement durable**.

Les aménagements récents continuent d'intégrer le plan de trame verte et bleue de la ville et renforcent les cheminements doux, avec l'inscription d'une partie de nos voies vertes dans la Boucle Un'Escaut.

L'entretien des espaces est assuré selon un plan de gestion différenciée, avec des interventions adaptées à chaque type de site et l'utilisation proscrite de produits nocifs pour la nature et pour notre santé. Dernièrement, nous avons été sélectionnés pour participer à un projet Interreg sur la gestion différenciée des cimetières, en partenariat avec Chico Mendes, et avec la participation active des habitants.

Car toutes nos actions seraient incomplètes si elles n'intégraient pas l'humain. Notre volonté est bien de favoriser **le lien social, le bien vivre ensemble** ; la politique durable intègre bien évidemment cet enjeu au travers d'actions de sensibilisation ou d'insertion. Mise en place d'une campagne de sensibilisation à la propreté, installation de composteurs, de ruches, de nichoirs, actions de plantations dans les écoles, projets d'agriculture urbaine, soutien à l'initiative « du jardin à l'assiette » de notre épicerie solidaire et, depuis 2018, mise en place d'un budget participatif de 50 000€ pour réaliser les projets de nos habitants.

Vous le constaterez en parcourant ce guide : toute notre ville — sa municipalité, ses agents, et ses habitants —, est plus que jamais engagée dans l'amélioration de son environnement et de son cadre de vie.

Pierre-Michel Bernard
Maire d'Anzin

Sommaire

P.4

I - Présentation de la commune, stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement, stratégie de gestion

P.18

II - Patrimoine végétal et fleurissement

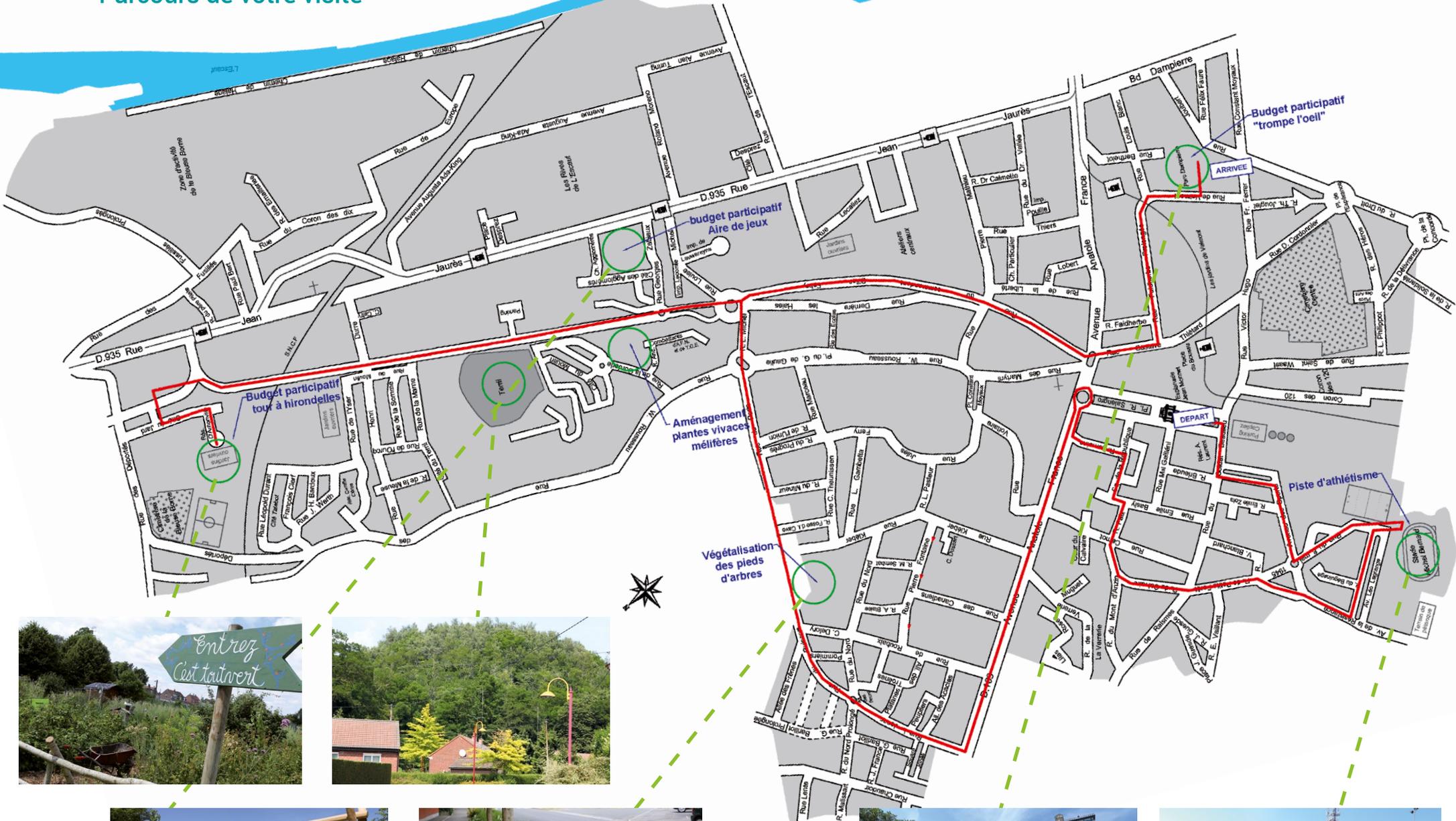
P.24

III - Gestion environnementale et qualité de l'espace public

P.38

IV - Animation et promotion de la démarche

› Parcours de votre visite





Cité du Moulin

CITÉ HAUTE (1980)
N° 1 A 16
CITÉ BASSE
N° 17 A 42



Présentation de la commune

Chiffres clés

364 ha de superficie

13 747 habitants

3683 habitants/km²

+ de 130 associations

surfaces d'espaces verts

55 ha soit **15%** de la surface totale de la ville

espace vert = **40 m²** / habitant

› Situation

Anzin est située dans la région transfrontalière du Hainaut, dans le sud du département du Nord et dans l'est du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, à environ 20 km de la frontière franco-belge.

Anzin est limitrophe de Valenciennes, à l'est et au sud, et du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, au nord. La ville est bordée par l'Escaut qui forme sa limite à l'est avec Valenciennes.

› Accès

Les axes principaux traversant Anzin sont :

- la RD 935, nommée rue Jean-Jaurès ; elle traverse la ville du sud au nord, menant de Valenciennes à la frontière franco-belge à Péruwelz ;

- la RD 169, composée de l'avenue Anatole France et de la rue Henri-Durre ; elle traverse Anzin dans un axe sud-est/nord-ouest, reliant Valenciennes à la frontière franco-belge à Maulde. L'accès à l'autoroute A23 reliant Valenciennes à Lille est situé dans la ville limi-



trope de Petite-Forêt, à 2,5 km d'Anzin.

L'autoroute A2, partie intégrante de la route européenne 19 reliant Paris à Amsterdam en passant par Bruxelles, est accessible à 7 km, à l'échangeur n° 21. La gare d'Anzin ayant fermé en 1966, la ville est maintenant desservie par la gare de Valenciennes.

› Intermodalité

Lors de la création du tramway, des pistes cyclables ont été aménagées le long de son parcours.

La boucle Un'Escaut, une piste cyclable de 29 km entre Condé-sur-l'Escaut et Valenciennes, passe au pied de la Cité du Mont de la Veine pour rejoindre la « Voie Verte des Gueules Noires ». Un port fluvial situé au nord d'Anzin exploite le canal de l'Escaut.

› Un peu d'histoire

Anzin est connue pour être le 1^{er} site du bassin minier du Nord-Pas de Calais où la houille fut exploitée, et réputée pour la longue grève des mineurs de 1884, dont Émile Zola s'inspira pour écrire Germinal.

La Compagnie des mines d'Anzin est la plus ancienne des grandes mines du Nord, celle qui y a lancé l'exploitation de charbon. Son rayonnement incontestable en fit l'une des premières sociétés industrielles d'Europe. Puis l'industrie sidérurgique a succédé à l'exploitation minière, jusque dans les années 1980. Après des difficultés économiques inhérentes à l'arrêt de ces activités, Anzin écrit aujourd'hui une nouvelle page de son histoire : l'arrivée sur son territoire du Parc des rives créatives de l'Escaut et des Serres numériques ouvre de nouvelles perspectives et l'ancre définitivement dans le XXI^e siècle.





> Un patrimoine exceptionnel inscrit à l'Unesco



La **cité du Moulin** , avec en fond le **terril** . Les terrils de la Bleuse Borne sont aujourd'hui recolonisés par la végétation. Ils abritent des écosystèmes particuliers, en raison de leur chaleur interne et du fait qu'ils n'ont jamais été cultivés. Ils recèlent des plantes thermophiles telles que vipérines, onagres et millepertuis.

Le passé charbonnier a laissé des traces, et plusieurs sites ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité le 30 juin 2012 :

- > la cité pavillonnaire du Mont de la Veine
- > la cité moderne du Moulin
- > le château Dampierre
- > le coron des 120
- > les terrils de la Bleuse Borne.



Rattachée à la Fosse de la Bleuse Borne, la **Cité du Mont de la Veine** est une cité pavillonnaire dont la construction, débutée vers 1900, s'est achevée en 1923. Elle connaît actuellement une profonde restructuration, grâce à la participation de Valenciennes Métropole et à la mobilisation de fonds européens.



S'étirant sur plus de 250 m, le **coron des 120** est constitué de 6 barreaux alignés regroupant chacun 20 logements. Construit dans les années 1860 par la Compagnie d'Anzin, il a été récompensé en 1867 à l'Exposition universelle de Paris, comme « modèle de salubrité et de confort pour l'habitat ouvrier ». Il offre encore aujourd'hui des perspectives monumentales saisissantes.



Le **parc Dampierre** entoure le château du même nom, qui fut construit par la compagnie des mines d'Anzin à la fin du XIX^e siècle. Le château a été classé à l'inventaire des monuments historiques en 2009. Le parc abrite deux arbres remarquables, inventoriés en 2013 par le parc naturel régional Scarpe-Escaut (voir p. 19).

> Culture



Figure emblématique d'Anzin, son géant Jean la Houille a été promu officiellement ambassadeur du Bassin minier en 2015. Un collectif d'habitants a créé en 2016 sa compagne Jeanne, et un an plus tard la petite Jeannette.



Le **théâtre** a été construit en 1934. Il est décoré de fresques de Lucien Jonas, célèbre peintre anzinois. D'une capacité de 1200 places, il est l'un des plus grands de la région et accueille une programmation variée.





› Un projet municipal axé sur la gestion différenciée

La ville a missionné le cabinet Osmose pour la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée de ses espaces verts.

A Anzin, 3 modes de gestion sont dorénavant mis en œuvre : une gestion rustique (aspect naturel), intermédiaire (aspect semi-libre) ou prestige (finition fine).

Des protocoles de gestion adaptés à 4 sites particuliers ont également été élaborés, pour le grand teruil, le vieux teruil, la zone Sabes-Talabot et la zone Valmont.

53 « fiches actions » ont été mises en place, sur les thèmes de :

- > la gestion des milieux naturels ;
- > la gestion hydraulique
- > la gestion des espèces invasives.



L'objectif 0 phyto, s'il est déjà atteint dans les espaces publics, est mis en place progressivement dans les cimetières, et s'accompagne d'une communication visant à en informer la population.

Quels objectifs ?

- Améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser la biodiversité :
 - ramener davantage de biodiversité dans la ville ;
 - proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires ;
 - gérer de façon respectueuse l'arbre en ville ;
 - redonner une place prépondérante aux espèces régionales ;
 - privilégier un fleurissement à base de vivaces.
- Changer les pratiques et valoriser le personnel.
- Réduire les coûts de fonctionnement et d'entretien des espaces verts (usage moindre de produits phytosanitaires, utilisation de matériel alternatif).
- Sensibiliser la population à une gestion respectueuse de l'environnement et de la santé en communiquant sur ce nouveau mode de gestion.

› Plan de la gestion différenciée mise en œuvre sur la commune





› Exemple de fiche action par type de zone et par thématique

Gestion des milieux naturels					Localisation: Grand Terril Vieux Terril Sabes Talabot
A4: Conservation de souches d'arbres morts				Priorité d'intervention: 	
Enjeux: Présence de nombreuses espèces faunistiques (chiroptères, oiseaux, insectes) pour se nourrir, se reproduire, se protéger ou hiberner au sein du bois mort.		Mise en œuvre: Conserver quelques souches d'arbres morts sur pied s'il n'y a pas de danger autour, autrement les conserver au sol. Conserver également les souches lors des abattages.			
Responsable: Ville Anzin		Moyens: -Visuel -Non intervention			
Périodicité	1 fois par an	1 fois par an	1 fois par an	1 fois par an	1 fois par an
Echéancier	2018	2019	2020	2021	2022
	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D
Quantité					
Main d'œuvre					
Temps (jour)					
Coût annuel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €



› Vers un cimetière plus nature : la ville mobilise ses habitants

La ville d'Anzin a été sélectionnée, avec la ville belge de Quiévrain, pour participer à un projet Interreg sur l'aménagement des cimetières dans le cadre d'une gestion différenciée, en collaboration avec l'association Nord Nature Chico Mendès, le parc naturel régional Scarpe-Escaut et Adalia.

Acte I : un spectacle pour sensibiliser les habitants

« Bon d'accord, on ne choisit pas toujours sa mort, mais si on pouvait au moins choisir son cimetière, vous opteriez pour quoi vous ? Du béton ou une prairie fleurie ? » C'est ainsi que Frédéric Jomaux interpellait les habitants dans son spectacle « Six pieds sous l'herbe », en mars dernier à la médiathèque.

Ce spectacle humoristique et poétique sur notre rapport à la mort et à la nature dans les cimetières était suivi d'un échange/débat très intéressant avec le public.



Acte II : des ateliers de concertation avec les habitants

interreg
France - Région Nord-Pas de Calais
Micro-projet Interreg
IGEECC

Espace 2: Espace vert récréatif



Aménagements possibles :

- Des plantes grimpantes sur le mur en béton
- Plantation d'un verger
- Mise en place d'une prairie fleurie
- Mobilier
- Création d'une mare
- Prairie de fauche
- Eco-pâturage
- Autre

Remarques ou suggestions d'aménagements :

3 ateliers en mars, avril et juin, avaient pour objet de réfléchir ensemble aux moyens de faire revenir la nature dans le cimetière, d'imaginer les aménagements possibles pour un cimetière plus vert, plus écologique, plus agréable et accueillant.

En complément de ces ateliers, des questionnaires ont été distribués aux habitants pour recueillir leurs suggestions d'aménagements.

Acte III : des travaux d'aménagement du cimetière en septembre

L'association Nord Nature Chico Mendès et les habitants volontaires se retrouveront en septembre pour effectuer les travaux issus de ce travail préalable de participation et de concertation.



› Illustration des différents types de gestion



Gestion rustique suite à la résorption d'habitats insalubres.



Gestion intermédiaire.



Gestion prestige dans le parc Dampierre.





Moyens humains et financiers mis en œuvre



Le **service Voirie, Éclairage public, Propreté urbaine** de la ville est composé de 12 agents municipaux répartis en 3 équipes :

- 7 personnes affectées à la propreté urbaine
- 3 personnes affectées à la maintenance de la voirie
- 2 personnes affectées au transport des déchets et matériaux.

De plus, au sein de la Police municipale, **2 ASVP** (Agents de surveillance de la voie publique) sont dédiés exclusivement à la propreté urbaine.





Le **service Espaces verts** de la ville d'Anzin est composé de 18 agents municipaux, dont 2 apprentis. La commune oeuvre à professionnaliser les agents nouvellement recrutés. Ainsi, en partenariat avec le lycée horticole de Raismes, 3 agents suivent une formation continue diplômante, débouchant sur un CAP horticole, option espaces verts.

Chaque équipe a en gestion un secteur de la ville :

- une équipe dédiée aux stades notamment
- une équipe dédiée aux secteurs Centre ville, Valmont, Parc Mathieu, et à certaines écoles
- une équipe dédiée aux autres écoles et aux créations et interventions diverses
- une équipe dédiée aux secteurs Av. Commandant Fabry, Sabes, Talabot, église et maison de quartier Bleuse Borne, quartier Carpeaux, Verrierie, Coron des 120.



Le budget des espaces verts et voirie soutient une démarche environnementale forte, en particulier l'amélioration de la mécanisation et la modernisation des équipements (avec un développement de l'électrique).

Investissement 2019 : **696 200€** ttc

Fonctionnement 2019 : **2 257 740€** ttc





› Les parcs et espaces verts



Les jardins de Valmont.



Le parc Dampierre. En 2015-2016, il a bénéficié d'un réaménagement complet, pour un montant d'1 356 000€.



L'avenue des Sports.



Le parc Mathieu. Le choix de l'aire de jeux s'est fait en concertation avec le Conseil Municipal des jeunes.



Le patrimoine arboré

› Recensement qualitatif et quantitatif

Dans le cadre de la gestion du patrimoine arboré de la ville, 150 arbres ont été expertisés en 2018, et 180 en 2019, en vue de déterminer leur état sanitaire et ainsi pouvoir anticiper le renouvellement des espèces, chaque année.



› Travail avec le Parc régional sur les nouvelles plantations



Le Parc naturel régional Scarpe Escaut accompagne la ville dans le choix des nouvelles plantations. Le but étant de contribuer au rétablissement de l'écosystème, et de favoriser les espèces indigènes naturellement adaptées au climat et au sol de notre région.

› Patrimoine arboré

› Arbres remarquables

Le Parc naturel régional Scarpe Escaut accompagne la ville dans la préservation et le classement de son patrimoine arboré. La commune s'est rapprochée du PNR et en particulier de l'expert en patrimoine arboré François Carlier. A ce titre deux arbres du parc Dampierre ont été identifiés comme remarquables par le PNR :

- le **cèdre de l'Himalaya**, d'une hauteur estimée de 18 m pour un diamètre de 23 m de houppier.
- le **tulipier**, d'une hauteur estimée de 22 m pour un diamètre de 10 m de houppier.

Le Parc s'engage à assurer le suivi de la vie des arbres dans le temps et à les faire connaître du plus grand nombre.



› Végétalisation des pieds d'arbres



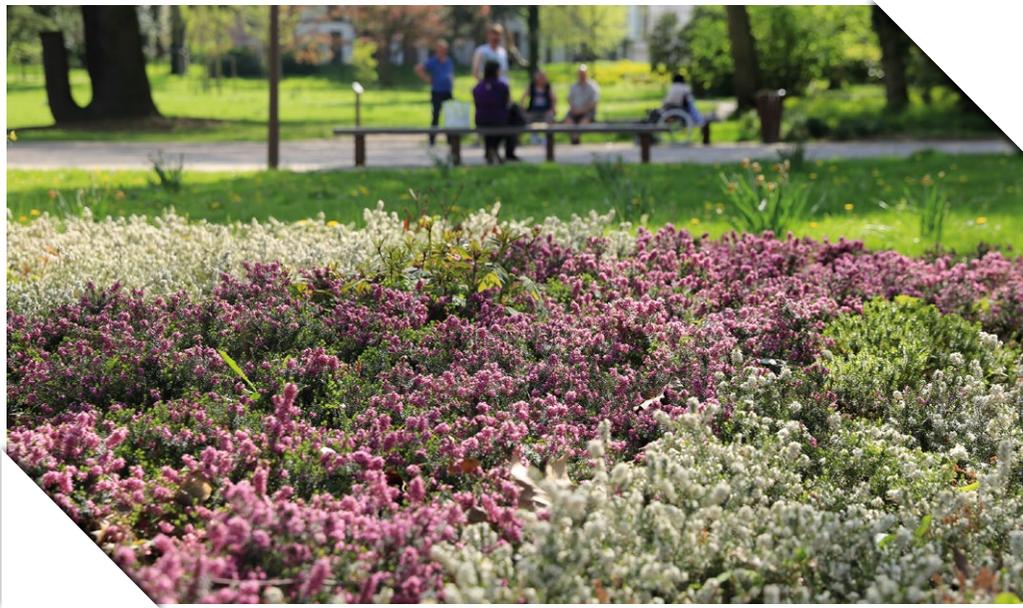
De plus en plus d'arbres voient fleurir à leur pied des plantes vivaces.

En plus d'être esthétique, cette technique évite l'utilisation d'une débroussailleuse et limite les blessures perturbant la vie des arbres.

Elle évite également le piétinement et aide au développement racinaire en réduisant la surface bitumée.



Massifs floraux



› Les plantations de pleine terre favorisées



› Plantation de couvre-sols





Un bureau d'étude a réalisé un inventaire faunistique et floristique pour 4 sites : le grand terril, le vieux terril, la zone Sabes-Talabot, la Zone Valmont et environs.



ANZIN
« Grand Terril »

Restaurer les différents stades de végétation

Les deux terrils présents sur le territoire communal témoignent de l'ancienne activité minière dans la région. La nature schisteuse du sol est favorable au développement des pelouses pionnières qui sont aujourd'hui pratiquement toutes colonisées par des bouleaux.

L'objectif en terme d'entretien sur le « Grand Terril » est de

recréer des espaces ouverts

permettant d'offrir une diversité de milieux favorables à la faune et à la flore.

Pour cette raison, il est prévu d'abattre des bouleaux par endroit et d'entretenir les pelouses par 1 ou 2 fauches annuelles.

Faune des terrils observée sur le site



Criqueur Oedipode turquoise

Espèce typique des terrils présente sur les pelouses



Roitelet triple bandeau

Espèce que l'on peut observer dans les zones boisées



Machaon

Papillon des prairies fleuries
Plante hôte : Apiacés
La chenille vit sur le persil, la carotte, le fenouil, ...

La Renouée du Japon est présente sur le terril ; il s'agit d'une plante vivace qui vit en colonie et prolifère très vite, de la même manière que certains bambous. Elle est donc fort envahissante, capable de faire des rejets en souterrain à des dizaines de mètres du pied mère. Elle concurrence la végétation en place et ses rhizomes sécrètent des substances toxiques pour les autres plantes.



Renouée du Japon

Pour lutter contre l'invasion de la Renouée du Japon, il faut éliminer les plants par arrachage en prenant soin de laisser aucun fragment de plante (tige, racine).



« Grand Terril »

Échelle 1 : 4 264

0 50 m



Conception graphique : OSMOSE 2017





ANZIN « Vieux Terril »

Faire une réserve de vieux bois

Les deux terrils présents sur le territoire communal témoignent de l'ancienne activité minière dans la région. La nature schisteuse du sol est favorable au développement des pelouses pionnières qui sont aujourd'hui pratiquement toutes colonisées par des bouleaux.

L'objectif en terme d'entretien sur le « Vieux Terril » est d'

améliorer la gestion des lisières

d'une part par mesures de sécurité pour les riverains et d'autre part pour qu'elles soient moins eutrophisées.

Le terril sera donc géré comme une réserve de vieux bois.



Le « Vieux Terril » est interdit au public car le site est dangereux (sol instable et risques de chutes d'arbres). L'espace boisé ainsi clôturé sert de zone refuge pour la pipistrelle commune, appartenant à la famille des chauve-souris.

La Pipistrelle commune présente les caractéristiques suivantes :

Taille : 2 cm
Envergure : 18 à 24 cm
Poids : entre 3 et 8 g
Longévité : 17 ans.

Active d'avril à novembre

Hiberne de novembre à fin mars

Elle se nourrit de petits lépidoptères nocturnes (papillons) et de moustiques souvent sous les éclairages publics. En hiver, elle hiberne dans des bâtiments non chauffés, des greniers frais ou dans des fissures. En été, elle préfère les gîtes comme les maisons, les granges, les garages.



Pipistrelle commune



Poursuivre la fauche tardive

Le site Sabes-Talabot, situé à proximité du « Grand et Vieux Terril », est une ancienne friche colonisée en partie par des petits bosquets,

L'objectif sur ce site est de

conserver au maximum des souches et du bois mort au sol

pour permettre notamment aux hérissons de s'abriter la journée.

Cet animal, protégé en France, est en voie de disparition à cause des clôtures de plus en plus nombreuses qui empêchent ses déplacements de jardins en jardins et à cause de la circulation automobile.

Le hérisson contribue à l'équilibre des jardins : il limite les dégâts occasionnés par les limaces et les escargots dans le potager en les consommant.

À la fin de l'automne, il cherche un tas de bois ou de feuilles pour hiberner et rentre en léthargie si la température chute en dessous de 10°C.

C'est un animal semi-nocturne : il chasse la nuit et se repose dans son abri le jour.

Faune observée sur le site



Grenouille verte



Hérisson

Il est proposé d'installer des **Ruches** à proximité des jardins familiaux pour favoriser la pollinisation des plantes potagères.



Mise en place de ruchers

La fauche tardive remplace les tontes régulières. Une fauche annuelle en fin d'été permet de concilier enjeux esthétiques et enjeux écologiques. En effet, d'une part, la fauche tardive limite la consommation de carburant par rapport à des tontes régulières, d'autre part, le couvert végétal de graminées offre plus longtemps un refuge à de nombreux insectes et petits mammifères. La prairie est ainsi un véritable réservoir de biodiversité.





ANZIN
Site Valmont

Planter des haies variées

Le site Valmont est un espace vert situé au cœur de la commune. Caractérisé par divers aménagements paysagers, il est parcouru de sentiers piétons et traversé par les voies du tramway.

Véritable parc public, celui-ci a besoin d'

une plus grande variété de
plantations indigènes.

pour offrir des milieux variés et par là-même permettre le développement d'une faune plus diversifiée.



Haie composée d'essences
variées

L'Azuré des nerpruns a besoin pour vivre de plantes telles que le Cornouiller, le Houx, le Robinier, le Lierre, pour se reproduire. Les plantes persistantes sont également très importante car il hiverne sous forme de chrysalide accrochée aux feuilles.



Papillon Azuré des nerpruns

La Grande sauterelle verte, observée sur le site, est spectaculaire par sa taille ; le mâle mesure entre 28 et 36 mm de long et la femelle entre 32 et 42 mm ; carnivore, elle consomme des insectes dont les mouches et des chenilles ; il lui arrive de compléter son menu avec des végétaux mais elle ne cause aucun dégât.



Grande sauterelle verte



Echelle 1 : 4 264

0 50 m



› Installation de nichoirs au parc Dampierre

L'installation de nichoirs au Parc Dampierre par la Ligue protectrice ornithologique : un moyen simple et efficace de favoriser la nidification de diverses espèces, de préserver leur environnement et de contribuer au développement de la biodiversité. En juillet 2019, à la demande d'une habitante, des nichoirs à chauve-souris, faits de palettes de bois récupérées, ont également été installés.



› Installation de ruches

Dans le cadre d' « Anzin Start'up » (dispositif soutenant les initiatives citoyennes), des collégiens ont obtenu un financement pour installer une ruche à proximité du collège Jules Ferry. Les collégiens entretiennent la ruche et récoltent le miel.

D'autres ruches ont été installées dans les jardins ouvriers de la ville. Pour qu'ils puissent s'en occuper de façon autonome, les jardiniers ont reçu une formation à l'apiculture.





Actions en faveur des ressources naturelles

› Récupération eaux pluviales



Des cuves de récupération d'eaux pluviales permettent au service des Espaces Verts d'utiliser cette eau pour l'arrosage.

› Compostage

Des composteurs ont été installés à titre d'expérimentation au cimetière de la Bleuse Borne. Il est prévu d'en installer progressivement dans d'autres lieux de la ville. L'objectif est de favoriser le tri et la réduction des déchets, dans les cimetières notamment, en vue de diminuer l'apport par la commune de déchets végétaux en déchetterie ou collectés en ordures ménagères.



› Broyage des branches et réalisation de paillage

La commune s'est équipée d'un broyeur pour les branches d'arbres et d'un broyeur pour les déchets de taille. Le broyage permet la réalisation de paillage au niveau des massifs et des pieds d'arbres. Les paillages minéraux sont également utilisés comme couvre-sol (ardoises, tuiles concassées, schistes, gravier, pouzzolane...).

Les fèves de cacao permettent de protéger les jeunes plantations (vivaces annuelles) la 1^{re} année.



› Lutte contre le gaspillage à la restauration scolaire



Utilisation de cuillères portions pour servir à la juste dose, formation des agents sur la manière de cuisiner les légumes ou de servir l'assiette de façon à déclencher l'appétence...

Autant de petites astuces quotidiennes complétées en 2015 par la mise en place de **balances pour peser les déchets** dans chaque lieu de restauration scolaire.

Tous les jours, les enfants découvrent avec curiosité et intérêt le poids des déchets de la veille, converti en équivalent repas. Une façon de les sensibiliser au problème du gaspillage.

› Tri et compostage des déchets

A la restauration scolaire, ainsi que durant les centres de loisirs, une véritable **dynamique de tri** est mise en place à Anzin.

Les enfants trient leurs déchets : d'un côté les déchets non alimentaires, et de l'autre les restes d'assiettes.

A la micro-cantine de l'espace Mathieu, **6 bacs à compost** offerts par Boréal accueillent les déchets compostables (voir p. 37).



› Tri sélectif des déchets ménagers



En partenariat avec la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole et les bailleurs sociaux, une **convention de collecte des déchets par conteneurs enterrés** a été signée en 2012. Le but est d'améliorer la propreté et l'aspect esthétique de la ville grâce à la suppression des bacs roulants, et de sensibiliser la population au tri de ses déchets.

Les **déchets verts** sont collectés une fois toutes les 2 semaines, d'avril à novembre.

L'inscription à la collecte des **encombrants**, gérée par Valenciennes Métropole, se fait sur simple appel à l'association Maillon C2RI.

Les bâtiments publics ne font pas exception à la règle : les agents trient le **papier**, et une **collecte des piles et cartouches usagées** est organisée en vue de leur recyclage.



› La ville mise sur l'électrique

La commune tend à renouveler son matériel thermique par l'achat de matériel électrique et a investi dans les équipements suivants : taille-haies sur batterie ; gloutons électriques ; goupils électriques ; véhicules de service électriques : une Renault Zoe et 2 Peugeot Ion ; véhicules utilitaires : 3 Peugeot Partner.

Des acquisitions rendues possibles grâce au soutien du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et à l'inscription de la ville dans le programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », porté par le PNR Scarpe-Escaut.



Toujours dans le cadre de la labellisation Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, et suite à l'appel à projet lancé par Valenciennes Métropole, la commune a été éligible et a pu procéder en 2018 au remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures de la partie historique de la mairie. Ces travaux ont généré la vente de certificats d'économie d'énergie. En plus de notables économies de chauffage, le confort des usagers en a été nettement amélioré.



› Plan d'éclairage public

En 2010, la ville a passé un marché avec Satelec pour la **rénovation de son éclairage public**. D'une durée de 10 ans, ce marché a pour but de réduire la facture énergétique de la ville, tout en apportant un maximum de confort et de sécurité aux usagers.

En 9 ans, 80% du parc d'éclairage public a été renouvelé, avec pour objectif une baisse notable de la consommation d'énergie.



› Politique de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux

La ville est engagée dans un vaste plan pluriannuel de réhabilitation de 51 bâtiments communaux, parmi les plus économes.

Après l'école élémentaire J. B. Carpeaux, inaugurée en 2015, et l'école élémentaire Jean Jaurès, qui a connu une réhabilitation complète en 2017 (2,3 millions d'€), l'école maternelle Carpeaux vient d'être entièrement reconstruite. Après 1,5 millions d'€ de travaux, les élèves la découvriront dès la rentrée prochaine.

Autre chantier d'ampleur en cours : la reconstruction du gymnase de la Bleuse Borne, un investissement de 4 millions d'€, dont les travaux, démarrés en juillet 2018, devraient s'achever fin 2019.

Prochaine réhabilitation en vue : l'école maternelle Jean Jaurès, où 2,1 millions d'€ seront investis.



La toute nouvelle école maternelle Carpeaux accueillera les élèves dès la rentrée prochaine.



L'école maternelle Jean Jaurès sera entièrement réhabilitée courant 2019-2020.



Le nouveau gymnase de la Bleuse Borne devrait être inauguré avant la fin de l'année 2019.



Actions en faveur du cadre de vie

› Un nouveau lotissement dans le quartier Carpeaux

Il y a quelques années, allée des Ormes, se dressaient 3 immeubles, qui ont été démolis lors de l'opération de renouvellement urbain (ANRU). C'est sur cette emprise foncière de plus de 2 ha qu'Habitat du Nord commercialise 38 parcelles de belles tailles, viabilisées, libres de constructeur, à des prix très attractifs.

L'objectif : faciliter l'accès à la propriété sur ce site afin de diversifier l'habitat et le peuplement du quartier.



› Politique d'aménagement urbain : la Cité du Mont de la Veine

La Cité du Mont de la Veine fait partie des cités minières classées au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI), Valenciennes Métropole et la commune d'Anzin ont mis en œuvre un projet de réhabilitation de cette cité, qui consiste à réaménager le plan de circulation, les espaces verts, la résidentialisation des logements et à rénover thermiquement les habitations.



› Les prémices d'une métamorphose en profondeur du quartier Bleuse Borne

En plus de la requalification de la Cité du Mont de la Veine, différents investissements se font en synergie pour une transformation en profondeur du quartier Bleuse Borne :

- la modernisation des équipements publics du quartier, qui a commencé avec la réhabilitation de l'école élémentaire Jean Jaurès, pour se poursuivre avec la démolition/reconstruction du gymnase Bleuse Borne (cf. p.31) et la prochaine requalification de l'école maternelle Jean Jaurès ;

- une transformation urbaine à plus long terme du quartier Bleuse Borne/Faubourg de Lille, au titre du Nouveau Programme de Renouvellement urbain (ANRU2) ;

- la boucle Un'Escaut, portée par Valenciennes Métropole, une piste cyclable de 29 km aménagée entre Condé-sur-l'Escaut et Valenciennes, qui passe au pied de la Cité du Mont de la Veine pour rejoindre la voie verte des Gueules noires. Cette nouvelle voie, inaugurée en mai 2019, vise à mettre en valeur plusieurs éléments de la trame verte et bleue de l'agglomération, ainsi que le patrimoine minier des communes traversées. Sa concrétisation a nécessité des modifications sur notre territoire, et notamment la création d'une nouvelle voirie entre la rue des Déportés et la rue du Commandant Fabry, le long de la cité du Jard, en marge des travaux du Contournement nord de Valenciennes. Cette nouvelle voirie s'accompagne d'aménagements paysagers et d'une voie verte pour favoriser les modes doux de déplacement au sein de la ville, et plus largement de l'agglomération.



Les nouveaux aménagements paysagers et la voie verte le long de la Cité du Jard.



Les accès au terril seront réaménagés.



La boucle Un'Escaut : 29 km de voie verte pour valoriser le patrimoine minier et naturel.

› Travaux de voirie, effacement des réseaux



Chaque année, la municipalité inscrit au budget un important programme de voirie : mise aux normes de l'assainissement, effacement des réseaux, pose de nouveaux candélabres d'éclairage public, mise aux normes d'accessibilité, agrandissement des trottoirs, dispositifs visant à réduire la vitesse...

Parmi les dernières rues ayant bénéficié d'une rénovation complète, citons la rue Waldeck Rousseau en 2015-2016, la rue Gustave Thiétard en 2017, et actuellement les voiries de la Cité du Mont de la Veine.

Matériel



Pour maintenir la ville propre au quotidien, les services techniques disposent de :

- › 6 gloutons électriques
- › 1 balayeuse de voirie
- › 1 balayeuse de trottoir
- › 2 chariots de nettoyage pelle pince balai
- › un Goupil électrique dédié au vidage des poubelles et ramassage des petits dépôts sauvages
- › un camion pour l'évacuation des déchets en centres spécialisés
- › du matériel de désherbage (binettes)
- › pulvérisateurs pour le désherbage au vinaigre
- › 150 poubelles réparties sur la ville
- › 7 conteneurs de tri enterrés
- › 50 000 sacs pour les Toutounets (par an)



› Propreté urbaine (ASVP)

Depuis fin 2014, 2 ASVP (Agents de surveillance de la voie publique) se consacrent exclusivement à la propreté urbaine (veiller au respect de l'environnement et à la propreté des rues, gérer les dépôts sauvages, intervenir en cas de poubelles non rentrées, de terrains non entretenus, de déjections canines...)



› Politique de reconversion des friches industrielles

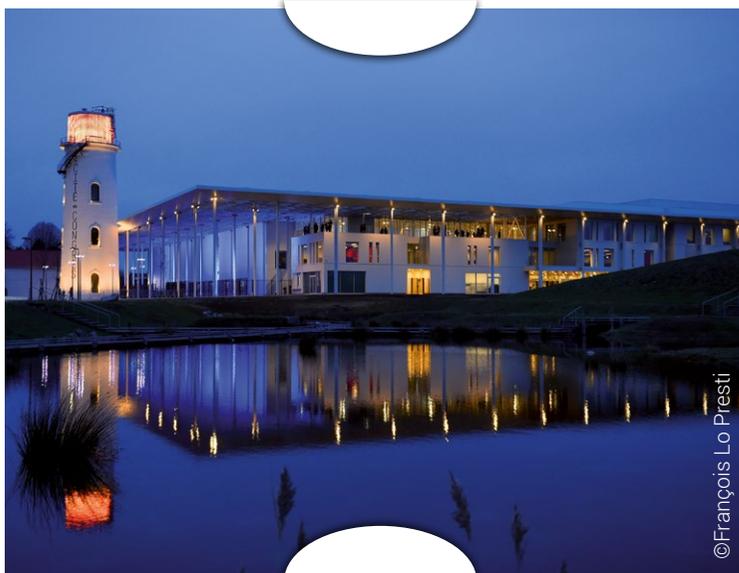
La réhabilitation des zones industrielles de la ville est entamée depuis plusieurs années.

Les friches industrielles ont été progressivement transformées en collaboration avec l'Etablissement public français et la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, après avoir subi une phase de réhabilitation et de dépollution.

Par exemple, le site précédemment occupé par l'usine «B» de Vallourec a été transformé en une zone résidentielle entourée d'espaces verts : les Jardins de Valmont.



Résorption de la friche Virly.



Le centre des congrès Valenciennes.

Les 23 ha du site principal de Vallourec sont également en cours de réhabilitation depuis 2005 ; certaines installations, comme le château d'eau ou les bureaux d'études, ont été conservées.

Y émerge aujourd'hui le Parc des Rives créatives de l'Escaut : les Serres numériques, site d'excellence consacré à la création numérique, ont été inaugurées en 2015.

Le Centre d'expositions et de congrès de Valenciennes Métropole, qui a ouvert ses portes en 2017, et une résidence étudiante de 141 logements alimentée en électricité par géothermie complètent aujourd'hui ce site d'exception.



La résidence étudiante.



› Animations auprès des enfants

De nombreuses animations de sensibilisation à l'environnement sont proposées dans toutes les écoles de la ville sur le temps scolaire, mais aussi périscolaire, ainsi que durant les centres de loisirs : ateliers de jardinage, semence de fruits et légumes, confection de mangeoires à oiseaux, ateliers cuisine ou encore NAP autour du compostage.



Le **compostage** des restes alimentaires de la cantine scolaire, mis en place à l'espace Mathieu dans un premier temps avant d'être étendu à tous les lieux de restauration de la ville, permet de réduire les déchets. Il a aussi un rôle pédagogique pour les écoliers, qui peuvent ensuite sensibiliser leurs parents à cette bonne pratique.

› Concours des maisons fleuries et des jardins collectifs



Valorisation de la permaculture

La permaculture est un ensemble de principes et de modes d'action pour permettre à l'individu de concevoir un environnement harmonieux, économe en énergie, et respectueux de tous les êtres vivants.

En 2017, une Anzinoise a été mise à l'honneur lors de la cérémonie de remise des prix du concours des Maisons fleuries et jardins collectifs pour sa mise en pratique de cette «philosophie» sur sa parcelle.

Un reportage vidéo réalisé par le service Communication a permis de mettre en valeur les atouts de cette pratique pour le jardinier : gain de temps et d'énergie pour plus de rendement, et préservation de la biodiversité !

lien vers la vidéo

<https://goo.gl/hge8um>



Chaque été a lieu le concours des maisons et appartements fleuris. Une façon d'inciter les Anzinois à participer à l'embellissement de leur cadre de vie.

La ville propose également des parcelles de jardins familiaux (avec bacs à compost et récupérateur d'eau de pluie pour certaines) pour permettre aux habitants de produire leurs propres légumes. Une charte des alternatives aux pesticides a été signée avec les habitants.

Depuis 2017, un accompagnement des jardiniers par l'association Les Cols verts a été mis en place dans tous les jardins collectifs de la ville.

Chaque année, un concours de jardins familiaux est organisé, avec intégration d'un critère lié au développement durable (utilisation ou non de pesticide...)

› Agriculture urbaine : les projets se développent



Dans le quartier de la Verrerie, un jardin partagé est en cours de création avec les habitants du secteur. Ce projet, à l'initiative de la ville en partenariat avec Habitat du Nord et SIGH, est accompagné par l'association Les Cols Verts. Des légumes et des fruitiers sont plantés, entretenus et récoltés par les habitants avec l'aide de l'association. Des ateliers permettent aux habitants d'apprendre à jardiner mais aussi à connaître les plantes, leurs vertus et à bien manger.

Un projet similaire a vu le jour en 2018 du côté de la médiathèque.

› 5 Comités de quartier et un Conseil citoyen



Ces instances de démocratie participative participent activement à la vie de la commune, à laquelle ils sont associés de différentes façons : informations, concertations, enquêtes... Le réseau permet également la remontée de problématiques liées au cadre de vie ; il organise également des animations ou des moments festifs qui facilitent les rencontres entre les habitants (cafés citoyens, les ateliers du quartiers...).

› Des citoyens impliqués dans la propreté



« La propreté c'est ton quotidien, passe le message à ton voisin », « Jette pas ton mégot, deviens un héros », « Le chewing-gum est éternel, mets-le à la poubelle »... Le 5 juin 2019, le Conseil citoyen d'Anzin avait choisi la Journée mondiale de l'environnement pour organiser une grande journée de sensibilisation à la propreté, avec le soutien de la ville, des bailleurs, et avec la participation de jeunes du CMJ (Conseil municipal des jeunes), de l'IME et de bénévoles.

Une opération très bien accueillie par les habitants, qui se sont vu remettre des chartes propreté.

Une belle action participative, citoyenne, intergénérationnelle et écologique.



> Budget participatif : 50 000€ pour les projets des habitants

La ville a décidé en 2018 de mettre en place un budget participatif : une enveloppe de 50 000€ mise à disposition des habitants pour construire, rénover, améliorer ou enrichir un bâtiment, une rue, un quartier...

Le principe : les habitants sont invités à déposer leurs projets, et ensuite à voter pour leur projet préféré. Les votes se font via l'application « Le vote » ou dans l'une des urnes déployées sur la ville (à l'accueil de la mairie, dans les structures de proximité ou lors d'événements).

En 2018, les projets suivants ont été réalisés :

- une nouvelle aire de jeux (cf. photo) ;
- un projet participatif de décoration des fenêtres du château Dampierre ;
- des boîtes à lire ;
- et une tour à hirondelles



Tour à hirondelles installée dans le cadre du budget participatif 2018.



Réalisée dans le cadre du Budget participatif 2018, cette aire de jeux proposée par une habitante du quartier a remporté près d'un quart des votes.

En 2019, des projets très axés sur le cadre de vie

Cette année, les habitants avaient jusqu'au 31 mars pour proposer leurs projets. Après une étude de recevabilité, 11 projets ont finalement été retenus et sont proposés au vote des habitants jusqu'au 14 septembre.

« **Aidons la planète** » (installer des poubelles de tri sur la ville)

« **Aire de jeux de la Verrerie** » (améliorer l'aire de jeux avec installation de balançoires, de bancs et poubelles)

« **Bien-être à Claudy** » (amélioration de la structure de proximité Claudy de Noyette : signalisation, fresque, arceaux à vélo, tables de pique-nique, poubelles, bacs à fleurs, haie...)

« **Commémorer le patrimoine minier** » (installation d'une plaque, d'une stèle et d'une lampe de mineur avec un parterre de fleurs à l'entrée de la Cité du Mont de la Veine)

« **Panneaux chien** » (installation de panneaux et de totems rappelant les règles de bonne conduite aux propriétaires de chien dans les parcs de la ville notamment)

« **Panneaux de sécurisation** » (installation de 6 panneaux lumineux solaires aux abords du quartier et de l'école Carpeaux pour appeler les conducteurs à la prudence)

« **Parc de jeux Lécaillez** » (création d'une nouvelle aire de jeux pour les plus de 8 ans)

« **Pédaler pour charger** » (installer une station de recharge de téléphones à pédales au niveau des parcs Mathieu et Dampierre)

« **Stop mégots** » (installation de 11 cendriers sondeurs dans la ville et de 50 cendriers fixes à l'entrée des commerces et institutions)

« **Théâtre de verdure** » (implanter un théâtre de verdure dans le parc Mathieu)

« **Ti-mi-li-us nature et recueillement** » (installer des arbres et des bancs aux entrées du cimetière centre)

> Les Detri'Kids : quand les enfants donnent l'exemple...

L'association les Detri'Kids a été créée cette année par toute une classe de CE1 de l'école Jean Jaurès.

L'objet initial de cette association : « Veiller à la propreté de l'école ». Pour y parvenir, un planning est affiché à l'entrée de la classe, afin que chacun puisse, à tour de rôle et pendant les récréations, se munir de gants et de sacs-poubelle pour ramasser les déchets dans les pelouses et la cour de l'école.

Toutefois, l'association a très vite dépassé son objectif premier. En plus de ce nettoyage, les élèves sont passés dans les autres classes pour sensibiliser leurs camarades à la propreté. Ils ont créé des affiches, pour les diffuser au-delà de leur école. Leurs cartes de membres les incitent à adopter de bons gestes au quotidien, à l'école comme à la maison. Ils recherchent des sponsors qui leur permettraient d'acquérir du matériel (gants, pinces, sacs-poubelle...) et des gourdes, afin d'éviter de consommer des bouteilles en plastique.

Et enfin, ils ont adressé une vidéo à Nicolas Hulot pour présenter leur association, leurs projets et l'inviter à venir les rencontrer.



Un projet pour le budget participatif

Citoyens jusqu'au bout, les Detri'Kids ont déposé un projet dans le cadre du Budget participatif 2019. Intitulé « Aidons la planète ! », ce projet consisterait à installer des poubelles de tri dans la ville, afin d'inciter les habitants à trier leurs déchets, même dans la rue. Si leur projet aboutit, une quinzaine de poubelles à compartiments seraient ainsi réparties en différents lieux d'Anzin (dans les parcs, à proximité des écoles...)

> Une grande campagne propreté

La ville a mis en place dès cet été une campagne de communication pour sensibiliser le public à la propreté.

Une série d'affiches portant sur des thématiques particulières (déjections canines, mégots, poubelles non rentrées, dépôts sauvages...) seront dévoilées au fur et à mesure et disposées partout dans la ville.

Réalisées par le service communication, les affiches se veulent plutôt humoristiques que simplement moralisatrices. Le but : que les habitants en parlent entre eux et autour d'eux pour avoir un maximum d'impact.





› Mise en place d'actions avec Edelweiss

Edelweiss est un centre d'accueil de jour spécialisé dans l'horticulture qui permet aux jeunes hébergés de se familiariser avec le monde du travail, tout en découvrant le métier d'horticulteur.

Ces jeunes en réinsertion interviennent à Anzin dans le cadre de chantiers pédagogiques, pour une aide au fleurissement sur certains sites (élaboration de jardinières ou de massifs).

› Table des 4 saisons

A chaque saison, un collectif d'habitants organise à la salle des fêtes un repas à base de produits de saison, appelé Table des 4 saisons. En parallèle, toute l'année, des ateliers cuisine sont organisés dans les structures de proximité par différentes associations. Objectifs : favoriser les rencontres, lutter contre l'isolement, cuisiner à moindre coût, lutter contre le gaspillage alimentaire, apprendre à cuisiner des fruits et légumes de saison...



Lors de la dernière Semaine Santé, une vente de produits locaux était proposée aux visiteurs.

› Semaine Santé

Chaque année est organisée la Semaine santé bien-être, animée en partie par la médiatrice santé, qui propose différents ateliers, visites, débats, sur le thème de la santé et de l'environnement (démonstration de l'utilisation d'un défibrillateur, marche dans le terrier d'Anzin, ateliers cuisine et bien-être...)

› Produits bios et locaux à la restauration scolaire



Lors de Quali'Fourchette, les parents sont invités à visiter les coulisses de la restauration scolaire.

La ville a introduit fin 2017 les circuits courts dans son marché de denrées alimentaires : c'est désormais l'association « Les Paysans du Grand Hainaut » qui nous fournit, de façon intercommunale avec les communes d'Onnaing et de St Saulve, en produits maraîchers issus de l'agriculture durable.

La création récente d'un label et d'un festival Quali'fourchette, visant à mettre en valeur la qualité du travail de l'équipe de restauration scolaire, permet également de communiquer régulièrement auprès des parents d'élèves sur l'importance d'une nourriture équilibrée et sur les bienfaits d'un approvisionnement local.



Lors de chaque édition du Festival Quali'Fourchette, un concours de cuisine est organisé, mettant en compétition les enfants des centres de loisirs sur des recettes à base de produits locaux.

« Du jardin à l'assiette »

L'épicerie solidaire cultive ses propres légumes pour les proposer à sa clientèle à faibles revenus.



› Manifestations

Nos Quartiers d'Été, Marché de Noël, Jardinades, Carnaval, Journées du Patrimoine... sont autant d'occasions pour les habitants de se réapproprier les lieux publics dans un cadre festif.



Le carnaval d'Anzin



Les services techniques de la ville réalisent des sculptures en bois qu'ils exposent lors du Marché de Noël.



Les Jardinades 2019



Chaque année au mois de mai, une grande fête populaire nommée les Jardinades se déroule dans le parc du château Dampierre, entièrement rénové. Elle propose à la population de nombreux stands consacrés au jardin, aux plantes, aux produits du terroir. Le service Espaces verts y met en place une création toujours renouvelée, pour allier esthétique et sensibilisation à l'environnement. Un thème est défini chaque année (la biodiversité, les fruits et légumes, les animaux...) et des animations festives en lien avec le sujet sont proposées durant tout un week-end.

> Communication

La ville d'Anzin communique quotidiennement auprès de ses habitants, grâce à son bulletin municipal, à son site internet et à sa page Facebook, qui compte déjà plus de 5500 abonnés.

Ces supports sont aussi l'occasion de promouvoir les différents concours mis en place dans la commune (maisons et appartements fleuris, jardins collectifs...), ainsi que la participation de la ville au Label des villes et villages fleuris, incitant les habitants à apporter leur pierre à l'édifice en fleurissant leurs balcons, leurs terrasses, leurs jardins...

De même, toutes les bonnes pratiques en matière de santé, d'environnement, d'amélioration du cadre de vie... y sont régulièrement mises à l'honneur.

En 2017, la maquette du bulletin municipal a été entièrement remaniée, pour laisser place à un nouveau magazine plus aéré, plus moderne et plus attractif.

Espaces verts

La gestion différenciée, une gestion de bon sens

La ville a fait le choix de mettre en place une gestion différenciée de ses espaces verts. Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'est-ce que cela va changer pour vous ? Voici quelques éléments de réponses.

Peut-être l'avez-vous remarqué : nos espaces verts voient leur hauteur de tonte ou leur flore varier en fonction des secteurs. C'est ce qu'on appelle une gestion différenciée. C'est tout simplement un traitement différent des espaces, en fonction de leur emplacement, de la faune ou de la flore présente, ou de leur fréquentation par le public. A Anzin, 3 modes de gestion sont dorénavant mis en œuvre, chacun possédant son protocole d'entretien : une gestion rustique (aspect naturel), intermédiaire (aspect semi-libre) ou prestige (finition fine).



Un espace vert plus naturel n'est pas pour autant un espace négligé.

Qu'est-ce que ça change ?

Jusqu'à présent, nous étions habitués à voir des espaces verts tondus et des massifs fleuris. En variant la hauteur et la fréquence des tontes, en préservant des espaces de fauche tardive, des prés fleuris, et en plantant ailleurs des vivaces, on préserve des poches de biodiversité au cœur de la ville. Des essences de plantes sauvages réapparaissent, cela fait revenir les pollinisateurs, les oiseaux peuvent se nourrir d'insectes... Finie l'utilisation systématique de produits phytosanitaires dangereux pour la santé, on utilise désormais des méthodes alternatives, comme le vinaigre pour tuer les mauvaises herbes. « Il nous faut sortir de cette période où la chimie prédominait et où la moindre mauvaise herbe était assimilée à « mal entretenu » ou « sale ». Il s'agit d'une volonté politique d'avoir un nouveau rapport aux espaces verts, respectueux de notre environnement et de notre santé, économe en eau, qui implique pour nos équipes de travailler différemment pour vous donner un cadre de vie agréable et des paysages diversifiés », conclut Jean-Roger Bernier, adjoint à l'Aménagement du territoire, à l'Environnement et à la Mobilité.

Concours

Aidez-nous à faire d'Anzin une ville plus fleurie !

Et si vous aussi vous participez à l'embellissement de notre cadre de vie ? N'hésitez plus, inscrivez-vous au concours des maisons fleuries et des jardins collectifs !

Anzin remet cette année en jeu sa 2^e fleur en participant une nouvelle fois au concours des villes fleuries. En marge de ce concours qui récompense le fleurissement mais pas seulement (la qualité des espaces publics, la qualité de vie des habitants, le respect de la biodiversité... sont des critères de plus en plus importants), la ville organise comme tous les ans son concours des maisons fleuries et des jardins collectifs. L'an dernier, plus de 40 personnes ont été récompensées, remportant des bons d'achat allant de 5 à 80€, valables chez les commerçants de la ville. Côté jardin, 2 personnes ont été particulièrement distinguées, notamment pour l'utilisation de techniques respectueuses de l'environnement (la permaculture).

Inscriptions du 2 au 31 mai

Fleurissez votre balcon, votre entrée de maison, votre jardin ou tout espace privé visible depuis la rue et participez au concours ! Le jury récompense chaque année la qualité esthétique, l'harmonie, l'originalité et la modernité de vos espaces fleuris. Les inscriptions sont ouvertes du 2 au 31 mai : des bulletins sont disponibles à l'accueil de la mairie, à l'ac-



cueil des services techniques (2^e étage), ou téléchargeables sur le site de la ville (www.ville-anzin.fr). Les personnes susceptibles de concourir pour les jardins collectifs recevront quant à elle leur bulletin d'inscription lors du paiement de leur cotisation.

• **Pour tout renseignement**, n'hésitez pas à contacter Stéphanie Rogez au 03.27.28.21.27.

En 2018, le site de la ville a été entièrement refait, facilitant la vie de l'utilisateur grâce à un maximum de services en ligne.



Une nouvelle application « Anzin ma ville » a également vu le jour, avec une fonction « Signalement » qui permet à l'utilisateur d'alerter en quelques clics les services municipaux en cas de décharge sauvage, problème de voirie, dysfonctionnement de l'éclairage public... Géolocalisation et photo à l'appui, la réactivité des services est améliorée.



› Inclusion numérique : l'informatique à portée de tous grâce à Anzin'Clic



A l'heure où l'on dématérialise à tout-va, il faut aussi penser à ceux pour qui l'utilisation d'un ordinateur n'est pas une évidence, et peut même devenir un obstacle dans l'accomplissement de tâches quotidiennes. C'est pourquoi la municipalité a décidé de s'attaquer à la fracture numérique en mettant en place en 2017 un nouveau service gratuit : Anzin'Clic.



Anzin'Clic, ce sont 2 jeunes en service civique, mobiles et équipés d'ordinateurs portables, qui se déplacent dans toutes les structures de la ville, au plus près des habitants, pour animer des ateliers découverte, initiation ou approfondissement sur des thématiques particulières (surfer sur le web, utiliser les logiciels Word ou Excel, faire un CV, remplir sa déclaration d'impôt, créer une boîte mail...).

Des séances d'accompagnement en autonomie ou des rendez-vous personnalisés sont également proposés, et peuvent même se faire à domicile pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

L'école à l'ère du numérique

Parce que nos enfants sont les citoyens de demain et qu'il faut les former au plus tôt aux nouvelles technologies, l'école devient de plus en plus numérique à Anzin.

Des vidéoprojecteurs interactifs (VPI) et des écrans tactiles sont installés progressivement dans tous les établissements de la ville.

La projection de documents au tableau (photos, vidéos, animations diverses) limite fortement le recours aux photocopies et rend les cours plus vivants. Les élèves sont davantage acteurs de leur apprentissage et se montrent plus participatifs. Pour les enseignants, ces technologies ouvrent des possibilités exceptionnelles en matière de pédagogie.

En parallèle, des chariots numériques, tous équipés d'une douzaine de tablettes, sont mis en place dans toutes les écoles pour que l'informatique aille aux élèves sans qu'ils aient à se déplacer dans une salle dédiée.



La ville d'Anzin remercie ses différents partenaires :

la Chaîne des terrils, Valenciennes Métropole, l'Office de tourisme Valenciennes Métropole,
Boréal, Edelweiss (Conseil départemental), les bailleurs, le CAPEP, Ageval,
l'Etat (actions Contrat de ville), Osmose, le Conseil municipal des jeunes d'Anzin,
les Comités de quartier, le Conseil citoyen, les associations de quartier, le lycée wallon,
l'EPF, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, le TIG, les écoles de la ville,
les associations de parents d'élèves, Unis-Cité, ADESA (épicerie solidaire), l'association
Nord Nature Chico Mendès, le lycée horticole de Raismes, AAPA Ingénierie Végétale,
le Conseil départemental du Nord, la région Hauts-de-France...

Contact

Jawad Bellarbi : 03.27.28.21.00 / 06.32.27.48.19

Directeur de publication : Pierre-Michel BERNARD

Réalisation : service communication

Rédaction : service communication en collaboration avec les autres services

Photos : service communication - Impression : Technicom



imprimé
sur papier recyclé



- Hôtel de ville -

26 place Roger Salengro - BP60089 - 59416 Anzin Cedex
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. : 03.27.28.21.00 - Fax : 03.27.28.21.01
E-mail : mairie@ville-anzin.fr / Site web : www.anzin.fr

